



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Baie-D'Urfé tenue conformément à la loi à l'hôtel de ville, lieu ordinaire des délibérations, sis au 20410, chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé (Québec), le mardi 11 avril 2017 à 19 h 30.

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mairesse : Maria Tutino

Conseillers : Charles Colomb  
Peter Fletcher  
Brian Manning  
Lynda Phelps  
Janet Ryan

AUSSI PRÉSENTS : Jacques DesOrmeaux, directeur général  
Michael-T. Nguyen, greffier

ABSENT : Michel Beauchamp, conseiller

**A. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du public présents.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

**B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 11 avril 2017.

**2017-04-069** Il est proposé par le conseiller Peter Fletcher, appuyé par le conseiller Charles Colomb et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de faire adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 11 avril 2017.

**C. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Le maire annonce le début de la période de questions.

Les 40 personnes présentes sont invitées à poser leurs questions aux membres du conseil. Les sujets suivants sont abordés :

- Les problèmes de stationnement illégal sur la rue St-Andrew's par des étudiants.
- Les problèmes de drainage causés par les fossés de la Ville ne fonctionnant pas pendant les fortes précipitations d'avril.
- Les problèmes de drainage sur les rues Oxford et St-Andrew's.
- L'étude de biodiversité à l'Anse-à-l'Orme remis au conseil municipal par Isabelle-Anne Bisson en 2016.

La période de questions se termine à 19h47.

**D. RAPPORTS SUR LES ACTIVITÉS DE LA VILLE**

1. Rapport du SPVM, Poste de quartier 1 pour le mois de mars 2017.

Le commandant Bernier donne un compte rendu des activités du Poste de quartier 1 du SPVM pour le mois de mars 2017.

2. Rapport du maire sur les activités de la Ville pour le mois de mars 2017.

La mairesse donne un compte-rendu des activités de la Ville pour le mois de mars 2017.

3. Rapports des conseillers sur les activités de la Ville pour le mois de mars 2017.

Les conseillers Lynda Phelps, Brian Manning et Peter Fletcher donne leur rapport de conseiller sur les activités de la Ville pour le mois de mars 2017.

4. Rapport du directeur général sur les activités de la Ville pour le mois de mars 2017.

Le directeur général donne un compte-rendu des activités de la Ville pour le mois de mars 2017.

5. Dépôt du rapport sur les activités des Citoyens en patrouille pour le mois de mars 2017.

Le rapport sur les activités des Citoyens en patrouille pour le mois de mars 2017 est déposé.

6. Dépôt du rapport sur les activités de Sauvetage Baie-D'Urfé Rescue pour le mois de mars 2017.

Le rapport sur les activités de Sauvetage Baie-D'Urfé Rescue pour le mois de mars 2017 est déposé.

7. Dépôt du rapport sur les activités de l'unité 8 de la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. pour le mois de mars 2017.

Le rapport sur les activités de l'unité 8 de la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. pour le mois de mars 2017 est déposé.

**E. PROCÈS-VERBAUX**

1. Approbation du procès-verbal de la séance de consultation publique le projet de règlement n° 875-119 tenue le mardi 14 mars 2016 à 19 h.

**2017-04-070** Il est proposé par le conseiller Charles Colomb et appuyé par la conseillère Lynda Phelps d'adopter le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le mardi 14 mars 2017 à 19 h.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Charles Colomb, Brian Manning, Lynda Phelps et Janet Ryan.  
Contre : Le conseiller Peter Fletcher.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

2. Approbation du procès-verbal de la séance de consultation publique pour le projet de règlement n° 875-120 tenue le mardi 14 mars 2017 à 19 h15.

**2017-04-071** Il est proposé par la conseillère Janet Ryan et appuyé par le conseiller Charles Colomb d'adopter le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le mardi 14 mars 2017 à 19h15.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Charles Colomb, Brian Manning, Lynda Phelps et Janet Ryan.  
Contre : Le conseiller Peter Fletcher.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 14 mars 2017 à 19h30.

**2017-04-072** Il est proposé par le conseiller Charles Colomb et appuyé par la conseillère Janet Ryan d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 14 mars 2016 à 19h30.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Charles Colomb, Brian Manning, Lynda Phelps et Janet Ryan.  
Contre : Le conseiller Peter Fletcher.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

**F. CORRESPONDANCE**

1. Lettres de Paul Egli, Algie et Marie-France Bernier, Brian et Karen Ross et de Gilles Bisailon et Mercedes Montana au sujet du projet du mur anti-bruit de la Ville.

Déposées.

2. Lettres de Denis Fournier et Josie Petrucci au sujet de la compagnie ITR.

Déposées.

3. Lettre de Farzad Shodjai au sujet de la demande d'une tente aux résidences Maxwell.

Référée à l'administration.

4. Lettre de Karin Gebert au sujet du projet des lumières LED de la Ville.

Déposée.

5. Lettre de Karin Gebert au sujet du site internet de la Ville.

Déposée.

## **G. ADMINISTRATION**

1. Mandat au Directeur général de la Ville de développer le projet du mur anti-bruit de la Ville.

ATTENDU QUE le conseil municipal veut commencer le projet du mur anti-bruit en 2017 en donnant son autorisation pour une première section du mur de la rue Lakeview à la rue Gray approximativement;

ATTENDU QUE le projet du mur anti-bruit a besoin d'être planifié méticuleusement afin de respecter le budget de la ville;

ATTENDU QUE l'administration de la ville a donné sa recommandation à ce projet;

ATTENDU QUE la ville a été présentée un rapport d'évaluation préparé par le MTQ pour le niveau de bruit au bord de l'autoroute 20;

ATTENDU QUE la ville a organisé une consultation publique pour ce projet le 16 mars 2017; et

ATTENDU QUE le conseil municipal a été présenté un plan détaillé et un échéancier pour le développement du mur anti-bruit par le directeur général;

**2017-04-073** PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Lynda Phelps, appuyé par le conseiller Charles Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ incluant le vote de la mairesse Maria Tutino, de mandater l'administration de la ville de procéder avec la première phase du projet du mur anti-bruit de la ville, tel que présenté au conseil municipal et de réserver le montant de 45 000\$ afin de couvrir les dépenses de la première phase du projet.

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

## **H. PARCS, LOISIRS ET ENVIRONNEMENT**

### **I. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIRCULATION**

1. Avis de motion du Règlement n° 911-23 modifiant le Règlement de circulation n° 911, tel qu'amendé, afin d'ajouter de la signalisation à diverses intersections de la Ville.

La conseillère Janet Ryan donne avis de motion de la présentation et de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement n° 911-23 modifiant le Règlement de circulation n° 911, tel qu'amendé, afin d'ajouter de la signalisation à diverses intersections de la Ville*. L'objectif de cet amendement est d'ajouter des panneaux d'arrêt à diverses intersections que la ville considère dangereux.

## **J. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES DE LA VILLE**

1. Autorisation de la Ville de participer à un regroupement avec d'autres municipalités pour procéder à l'achat de sel pour 2017-2018.

**2017-04-074** Il est proposé par la conseillère Lynda Phelps, appuyé par le conseiller Charles Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la ville fasse partie de l'entente d'un regroupement pour l'achat de sel pour la saison d'hiver 2017-2018 avec d'autres municipalités sur l'île de Montréal;

DE mandater la ville de Montréal de gérer l'entente et de procéder à un processus d'appel d'offres pour l'achat de sel; et

D'autoriser le Directeur des travaux publics de la ville de signer, pour et au nom de la ville, tout document relié à cette entente.

2. Octroi de contrat – TP-2017-04A – Services professionnels pour la préparation de plans et devis et pour la supervision de travaux – Réfection de chaussée 2017.

**2017-04-075** Il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Charles Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat à **Groupe DGS Experts-Conseils** au montant de 40 321,73 \$ (taxes incluses) pour des services professionnels pour la réfection de chaussée à compléter en 2017 dans le cadre de TP-2017-04A et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds des activités d'investissement  
Imputation : 22-320-00-721

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

3. Octroi de contrat – TP-2017-05 – Programme d'entretien préventif quinquennal du réseau d'aqueduc – 2017-2021

**2017-04-076** Il est proposé par la conseillère Lynda Phelps, appuyé par le conseiller Charles Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat à **Simo** au montant de 135 035,33 \$ (taxes incluses) pour effectuer le programme d'entretien préventif quinquennal du réseau d'aqueduc de la ville dans le cadre de TP-2017-05 et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général  
Imputation : 02-413-00-521

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

#### **K. URBANISME ET TRANSPORT**

1. Nomination des membres du Comité des demandes de permis de démolition selon l'article 8.4.1 du règlement des Permis et Certificats n° 878.

**2017-04-077** Il est proposé par le conseiller Charles Colomb et appuyé par le conseiller Peter Fletcher et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer les membres suivants au Comité des demandes de permis de démolition de avril 2017 à novembre 2017, le tout en conformité avec l'article 8.4.1 du règlement des Permis et Certificats n° 878 :

<b><u>Membres</u></b>	Le conseiller C. Colomb	<b><u>Membres</u></b>	Le conseiller P. Fletcher
<b><u>réguliers:</u></b>	La conseillère J. Ryan	<b><u>suppléants:</u></b>	La conseillère L. Phelps
	Le conseiller		
	M. Beauchamp		

2. Avis de motion du Règlement n° 878-26 modifiant le Règlement des Permis et Certificats n° 878, tel qu'amendé, afin de modifier la date de nomination des membres du Comité des demandes de permis de démolition.

La conseillère Janet Ryan donne avis de motion de la présentation et de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement des Permis et Certificats n° 878, tel qu'amendé, afin de modifier la date de nomination des membres du Comité des demandes de permis de démolition*. L'objectif de cet amendement est de modifier la date de nomination des membres du Comité des demandes de permis de démolition afin de coïncider avec la date des élections du conseil municipal.

3. Avis de motion du projet de Règlement n° 877-10 modifiant le Règlement de construction n° 877, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions reliées aux appareils de chauffage au bois.

La conseillère Janet Ryan donne avis de motion de la présentation et de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement n° 877-10 modifiant le Règlement de construction n° 877, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions reliées aux appareils de chauffage au bois*. L'objectif de cet amendement est de modifier les différentes dispositions du règlement relié aux appareils de chauffage au bois.

4. Adoption du Règlement n° 875-120 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin d'établir une distance autorisée maximale entre les points diagonaux sur la surface extérieure des bâtiments dans les zones RA.

**2017-04-078** Il est proposé par la conseillère Janet Ryan et appuyé par la conseillère Lynda Phelps:

D'accorder une dispense de lecture du projet de règlement n° 875-120 puisque les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; et

D'adopter le *Règlement n° 875-120 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin d'établir une distance autorisée maximale entre les points diagonaux sur la surface extérieure des bâtiments dans les zones RA.*

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Charles Colomb, Brian Manning, Lynda Phelps et Janet Ryan.  
Contre : Le conseiller Peter Fletcher.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

5. Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 32 rue Sunny Acres – Démolition et construction du bâtiment principal.

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de permis pour la démolition et construction du bâtiment principal de la propriété située au 32 rue Sunny Acres;

ATTENDU QUE la propriété située au 32 rue Sunny Acres est assujettie au *Règlement n° 1047 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*, qui exige que les plans soient soumis au Conseil pour approbation préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville a recommandé l'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale mentionné ci-dessus, à sa réunion du 3 avril 2017; et

ATTENDU QUE le Conseil municipal a examiné le Plan d'implantation et d'intégration architecturale mentionné ci-dessus afin d'examiner sa conformité avec le *Règlement n° 1047 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

**2017-04-079** PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par la conseillère Lynda Phelps d'approuver la demande relative au Plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée pour le 32 rue Sunny Acres, y compris les plans architecturaux datés du 18 mars 2017 et préparés par Ricardo Ottoni, T.P., cette demande étant conforme aux critères et aux objectifs du *Règlement n° 1047 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

La proposition est mise au vote:

En faveur : Les conseillers Charles Colomb, Peter Fletcher, Lynda Phelps et Janet Ryan.  
Contre : Aucun.

\*Le conseiller Brian Manning déclare avoir un conflit d'intérêt potentiel ou perçu et s'abstient de voter.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

6. Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 28 rue Sunny Acres - Extension et rénovation au bâtiment.

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de permis pour la construction d'une extension et rénovation de la propriété située au 28 rue Sunny Acres;

ATTENDU QUE la propriété située au 28 rue Sunny Acres est assujettie au *Règlement n° 1047 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*, qui exige que les plans soient soumis au Conseil pour approbation préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville a recommandé l'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale mentionné ci-dessus, à sa réunion du 3 avril 2017; et

ATTENDU QUE le Conseil municipal a examiné le Plan d'implantation et d'intégration architecturale mentionné ci-dessus afin d'examiner sa conformité avec le *Règlement n° 1047 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

**2017-04-080** PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par la conseillère Lynda Phelps d'approuver la demande relative au Plan *d'implantation et d'intégration architecturale* déposée pour le 28 rue Sunny Acres, y compris les plans architecturaux datés du 30 janvier 2017, révisés le 16 mars 2017 et préparés par G. Ladouceur, T.P., de *Plans et Dessins MIGICO*, cette demande étant conforme aux critères et aux objectifs du *Règlement n° 1047 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

La proposition est mise au vote:

En faveur : Les conseillers Charles Colomb, Peter Fletcher, Lynda Phelps et Janet Ryan.  
Contre : Aucun.

\*Le conseiller Brian Manning déclare avoir un conflit d'intérêt potentiel ou perçu et s'abstient de voter.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

7. Autorisation au Directeur de l'urbanisme, des permis et des inspections de la Ville de signer toute entente reliée aux opérations cadastrales de la Ville.

**2017-04-081** Il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par la conseillère Lynda Phelps et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le Directeur de l'urbanisme, des permis et des inspections et en son absence, le Directeur général, de signer pour et au nom de la ville, tout document relié à une opération cadastrale pour la ville, une fois que le conseil municipal a donné son aval.

8. Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mars 2017 à 8h30.

**2017-04-082** Il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Charles Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mars 2017 à 8h30.

#### **L. SERVICES AUX CITOYENS ET AFFAIRES COMMUNAUTAIRES**

1. Contribution financière au Club Aquatique de Baie-D'Urfé au montant de 15 000 \$.

ATTENDU QUE la Ville a signé un contrat de cinq (5) ans avec le Club Aquatique de Baie-D'Urfé le 14 mai 2015 pour la gestion de sa piscine;

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée à supporter financièrement le Club Aquatique de Baie-D'Urfé avec une contribution financière de 15 000 \$ par année; et

ATTENDU QUE le Club Aquatique de Baie-D'Urfé s'est engagé à remettre à la Ville avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, les documents mentionnés dans le contrat, dont ses états financiers de la saison 2016 et son budget pour la saison 2017;

**2017-04-083** PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Brian Manning, appuyé par le conseiller Charles Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de faire une contribution financière de 15 000\$ au Club Aquatique de Baie-D'Urfé pour l'année 2017 et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général  
Imputation : 02-702-90-970

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

#### **M. FINANCES**

1. Approbation de la liste des dépenses pour le mois de mars 2017.

**2017-04-084** Il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Charles Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses pour le mois de mars 2017 au montant de 573 639,47 \$ avec les détails suivants :

Chèques :	357 286,61 \$
Chèques annulés :	(300,00 \$)
Débit direct :	<u>216 652,86 \$</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>573 639,47 \$</b>

**N. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2017-04-085** Il est proposé par le conseiller Charles Colomb, appuyé par le conseiller Peter Fletcher et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance à 21h50.

---

Mairesse

---

Greffier